

Compte-rendu du GT Solvabilité II XBRL France du 16 novembre 2016

Ordre du jour

- Point sur les remises
- Point sur les taxonomies EIOPA V2.1
- Remises spécifiques
- Point sur la taxonomie RAN
- Points divers

Préambule : ce compte-rendu vient en complément des planches projetées pendant la réunion.

Point sur les remises

Le problème sur les valeurs typées à NIL n'est pas résolu sur le valideur XBRL de l'ACPR. Ce cas de figure ne devrait pas exister, mais si quelqu'un a un retour d'erreur à ce propos, il faut envoyer un mail au support ACPR.

Point sur les taxonomies EIOPA V2.1

A partir de la remise au 31/12/2016, la clé des codes ISIN va être vérifiée par l'EIOPA, mais pas par l'ACPR.

On ne sait pas aujourd'hui quels seront les changements, hormis les corrections de bugs, entre la V2.2 prévue pour consultation en juin prochain (première date d'arrêté au 31/1/2/2017) et la V2.1.

La taxonomie RAN étant issue de la V2.0, il n'y a pas de problème de licence dessus.

Remises spécifiques

Les remises d'effacements peuvent arriver relativement fréquemment en cas de fusion de sociétés d'assurance : une fusion au 01/01 peut être validée par l'ACPR jusqu'au 31/12 ... avec effet rétroactif au 01/01 bien sûr !

Si une remise doit être annulée, une instance d'annulation doit être envoyée. Des exemples d'instance d'annulation se trouvent sur le site e-SURFI (<https://esurfi-assurance.banque-france.fr/taxonomies/> section B.)

Point sur la taxonomie RAN

La hot-fix publiée concerne principalement les contrôles.

Les notices RAN ont été mises à jour, disponibles sur le site e-SURFI.

Divers

LCB-FT : il est possible de saisir directement les informations sur un formulaire sur OneGate pour ceux qui n'auront pas mis en œuvre la taxonomie LCB-FT.

Il y aura une taxonomie pour les états S1, avec, sans doute, des formulaires utilisables sur OneGate.

Les taxonomies V2.1 et RAN ne sont pas encore installées sur le portail OneGate de test.

Une conférence XBRL France Banque et Assurance aura lieu le 5 décembre dans les locaux de la FNMF. Renseignement et inscription sur le site de XBRL France : <http://www.xbrlfrance.org/78-dernieres-infos/129-5-decembre-2016-conference-annuelle-xbrl-france-le-reporting-reglementaire>

Ci-dessous la réponse de l'ACPR sur les provisions Best Estimate à renseigner dans le S.19.01

questions.reporting.ENS@acpr.banque-france.fr | Eric.JARRY@banque-france.fr; questions.reporting.ENS@acpr.banque-france.fr; Michel Boiteux; Marie-Laure Simon; Patrice Soulet; support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr

RÉ: Demande de précision sur le S.19.01.01

Vous avez répondu à ce message le 07/11/2016 14:28.

Bonjour,

Le triangle présenté est le bon : il s'agit de présenter les données historiques.

Ainsi, à titre d'exemple il conviendra de renseigner dans la case en jaune le montant de best estimate des sinistres survenus il y a 8 ans comme estimés 2 ans après leur survenance (il y a 6 ans). Il n'y a donc pas à inverser le triangle.

		Année de développement																
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	
écédent		R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
N-14	R0110																	
N-13	R0120																	
N-12	R0130																	
N-11	R0140																	
N-10	R0150																	
N-9	R0160																	
N-8	R0170																	
N-7	R0180																	
N-6	R0190																	
N-5	R0200																	
N-4	R0210																	
N-3	R0220																	
N-2	R0230																	
N-1	R0240																	
N	R0250																	

Bien cordialement,

Prochaine réunion

Mardi 24 janvier 2017 à 9h dans les locaux de l'ordre des experts comptables, salle 821.